

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2009

FICHIERS DE POLICE - (n° 1738)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,  
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel, Mme Robin-Rodrigo et Mme Taubira

-----  
**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« – les conditions de l'applicabilité des traitements sur l'ensemble du territoire national. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter le nouveau cadre des fichiers de données en prévoyant que la loi qui sera désormais nécessaire pour leur création précise les conditions d'applicabilité, d'adaptation ou de non-applicabilité le cas échéant de ces fichiers sur l'ensemble du territoire national, y compris en Outre-mer.